

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue à l'Hôtel de Ville de Lévis au 2175, chemin du Fleuve, St-Romuald, le jeudi **dix-sept (17) octobre deux mille treize à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
Mme Francine Marcoux, Trésorière

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Mario Fortier, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

***** PÉRIODE DE QUESTIONS *****

En vertu de l'article 32 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** en début *** de réunion et à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Excuse des administrateurs
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 19 septembre 2013
5. Adoption des « Conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués » de la Société de transport de Lévis

6. Adoption du « Code d'éthique et des règles de bonne conduite applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués » de la Société de transport de Lévis
7. Adoption de la « Politique de formation et de développement professionnels applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués » de la Société de transport de Lévis
8. Adoption du « Plan d'effectifs (organigramme) » de la Société de transport de Lévis pour l'année 2014
9. Adoption de la « Politique relative aux demandes de dons, participations et collectes de fonds corporatifs » de la ST Lévis
10. Adoption du budget l'année 2014 de la Société de transport de Lévis
11. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016 de la Société de transport de Lévis
12. Adoption du règlement numéro 124 de la Société de transport de Lévis - Tarification pour l'année 2014 en vigueur à compter du 1^{er} mars 2014
13. Abrogation de la résolution 2013-144 relative à l'embauche de Monsieur Anouar Kalboussi
14. Autorisation de procéder à l'embauche de Monsieur Martial Labarthe à titre d'agent de planification à la direction de la planification et du développement (poste contractuel à temps plein – Volet projet Système d'aide à l'exploitation –information voyageur (SAEIV))
15. Autorisation de procéder à l'embauche sur une base permanente de Madame Julie Sauvé à titre d'agente de planification et de développement pour le volet géomatique à la direction de la planification et du développement
16. Autorisation de procéder à un appel d'offres dans le cadre du renouvellement des services du Taxi-bus T-44-45 dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (ville de Lévis) pour une durée de six (6) mois à compter du 1er janvier 2014
17. Autorisation de procéder à un appel d'offres dans le cadre du renouvellement des services du Taxi-bus T-54-55 dans l'arrondissement, des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (ville de Lévis) pour une durée de six (6) mois à compter du 1er janvier 2014

18. Autorisation de procéder à un appel d'offres dans le cadre du renouvellement des services du Taxi-bus T-11 dans l'arrondissement Desjardins (ville de Lévis) pour une durée d'un (1) an ou de deux (2) ans à compter du 1er janvier 2014
 19. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat d'un service de navette par taxi pour les conducteurs(trices) d'autobus à compter du 1er janvier 2014
 20. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une laveuse motorisée pour l'entretien du plancher du Centre d'opérations
 21. Octroi d'un mandat pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation de plans et devis visant la construction d'une marquise au-dessus des réservoirs de diésel et de gaz naturel
 22. Adjudication- Contrat pour la fourniture de pièces d'uniformes pour le personnel : chauffeurs d'autobus, superviseurs, contrôleurs et contremaîtres de la Société de transport de Lévis
 23. Adjudication - Contrat pour le déneigement du centre d'opérations de la Société de transport de Lévis pour l'année 2013-2014
 24. Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle » Félicitations à mesdames Katia Mérand, Madeleine Lindsay, Julie Sauvé et monsieur Mikaël Jacques de la Direction de la planification et du développement
 25. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2013
 26. Dépôt des amendements budgétaires
 27. Comptes payables
 28. Points divers
 - a. Transactions sur les contrats «SWAP» portant sur la couverture du risque pour le carburant diésel
 29. Période de questions
 30. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2013- 154-

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 17 octobre 2013
soit adopté tel lu,

- **en ajoutant au point 28.- Divers :**
 - **28.b.-** Octroi d'un mandat pour des services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis de la station du terminus de la Traverse de Lévis;
 - **28.c.-** Autorisation de procéder à la création d'un poste « Agent(e) de planification et de développement - volet géomatique » et de procéder à sa dotation;
 - **28.d.-** Remise de soixante-quinze (75) titres de transport « carte à douze (12) passages » supplémentaires à l'organisme Accès transport viable dans le cadre du projet « Mon plan »
 - **28.e.-** Demande d'autorisation au Conseil municipal de la Ville de Lévis d'effectuer des virements de fonds excédentaires au montant autorisé et dépôt des amendements budgétaires
- **en retirant les points 15 et 26 :**
 - **15.-** Autorisation de procéder à l'embauche sur une base permanente de Madame Julie Sauvé à titre d'agente de planification et de développement pour le volet géomatique à la direction de la planification et du développement
 - **26.-** Dépôt des amendements budgétaires

Adoptée.-

2.- Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s

- RÉSOLUTION 2013-155-

ATTENDU : que l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit;

ATTENDU : que Monsieur Michel Turner, administrateur, a prévenu le secrétaire et/ ou le Président du Conseil d'administration de son absence lors des assemblées ordinaires du 15 août et du 19 septembre 2013;

ATTENDU que le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser M. Michel Turner.

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil excuse l'absence de Monsieur Michel Turner lors des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis tenues les 15 août et 19 septembre 2013.

Adoptée.-

3.- Période de questions

Les sujets suivants ont été amenés par les citoyens présents:

- Demande de mise en place d'un service couche-tard sur le L2 les fins de semaine.
- Discussion sur les correspondances et la conduite de certains(es) conducteurs(trices).

- Félicitations pour le passage des Express sur le boulevard de la Rive-Sud.

4.-Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 19 septembre 2013

- RÉSOLUTION 2013-156-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 19 septembre 2013 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

5.-Adoption des conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués » de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION NO 2013-157-

CONSIDÉRANT : la nécessité de mettre à jour l'ensemble des procédures et directives administratives applicables à la gestion des conditions de travail du personnel cadre, cadre intermédiaire, gestionnaire de premier niveau et personnel non-syndiqué de la ST Lévis;

CONSIDÉRANT QUE: la révision desdites procédures s'est faite sur la base d'une analyse comparative de celles qui existent dans les autres sociétés de transport en commun régies par la loi sur les Sociétés de transport en commun du Québec, de la ville de Lévis et d'entreprises privées;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Michel Turner
et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les « Conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués » de la Société de transport de Lévis telle qu'elles apparaissent dans le Recueil des conditions de travail et politiques.

Adoptée.-

6.- Adoption du « Code d'éthique et des règles de bonne conduite applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués » de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION NO 2013-158-

CONSIDÉRANT : les attentes de la Société de transport de Lévis envers son personnel en matière d'éthique, de confidentialité, d'intégrité, de loyauté, de conflit d'intérêt et de bonne conduite en général;

CONSIDÉRANT : la volonté de la Société de transport de Lévis de favoriser le développement d'un milieu de travail sain, agréable et sécuritaire pour tous;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Jean-Luc Daigle
et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le «Code d'éthique et des règles de bonne conduite applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués » de la Société de transport de Lévis tel qu'il apparait dans le Recueil des conditions de travail et politiques.

Adoptée.-

7.- Adoption de la « Politique de formation et de développement professionnels applicable aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION NO 2013-159-

CONSIDÉRANT : la volonté de la ST Lévis d'offrir un milieu de travail dynamique permettant aux employés de maintenir à jour leurs connaissances et de se perfectionner afin d'assurer une prestation de services de qualité à la clientèle et de renforcer l'engagement et la mobilisation de ses employés à la réalisation de sa mission et de ses objectifs organisationnels.

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte la « Politique de formation et de développement professionnels applicable aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqué » de la Société de transport de Lévis telle qu'elle apparaît dans le Recueil des conditions de travail et politiques.

Adoptée.-

8.- Adoption du « Plan d'effectifs » (organigramme) de la Société de transport de Lévis pour l'année 2014

- RÉSOLUTION NO 2013-160-

CONSIDÉRANT : l'article 69 de la Loi sur les sociétés de transport en commun qui prévoit l'adoption d'un plan d'effectifs incluant le nombre d'employés, les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail;

CONSIDÉRANT : les résolutions 2013-023, 2012-029, 2013-041 confirmant les conditions de travail du personnel chauffeur d'autobus, d'entretien et de bureau;

CONSIDÉRANT : la résolution 2013-147 et 2013–157 confirmant les conditions de rémunération et les conditions de travail du personnel cadre, cadre intermédiaire, gestionnaire de premier niveau et professionnel non-syndiqué;

CONSIDÉRANT : l'offre de service prévue à l'intérieur du budget de l'année 2014 ainsi que les différents projets en cours de réalisation à la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le « Plan d'effectifs pour l'année 2014 » de la Société de transport de Lévis comprenant le nombre d'employés figurant sur l'organigramme déposé ainsi que l'ensemble des normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail tels qu'ils apparaissent dans les différentes conventions collectives (chauffeur, entretien et bureau) et le « Recueil des politiques et directives du personnel cadre et des professionnels non-syndiqués ».

Adoptée.-

9.- Adoption de la « Politique relative aux demandes de dons, participations et collectes de fonds corporatifs » de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION NO 2013-161-

CONSIDÉRANT QUE: la Société reçoit annuellement plusieurs demandes de participation à diverses activités humanitaires, communautaires, éducatives et en faveur du développement durable;

CONSIDÉRANT : la volonté de la Société de soutenir le dynamisme de la collectivité lévisienne dans l'organisation desdites activités;

CONSIDÉRANT QUE : pour ce faire, il y a lieu pour la Société de baliser la nature de son implication dans le milieu et d'établir un cadre budgétaire;

CONSIDÉRANT : la recommandation du directeur du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte la « Politique relative aux demandes de dons, participations et collectes de fonds corporatifs » telle que présentée.

QUE cette politique soit publiée sur le site internet de la Société.

Adoptée.-

10. - Adoption du budget de l'année 2014 de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION 2013 -162-

CONSIDÉRANT : qu'en vertu des dispositions prévues à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), le budget de la Société de transport de Lévis doit être déposé au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année à la ville;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le budget pour l'année 2014 de la Société de transport de Lévis ;

QUE le budget pour l'année 2014 de la Société de transport de Lévis soit transmis à la Ville de Lévis pour approbation conformément à la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) ;

QUE s'il n'est pas adopté à cette date, avec ou sans modifications, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget dressé par la Société sera réputé adopté. Il en sera de même au début de chaque mois subséquent si, à ce moment, le budget n'est pas encore adopté. Le tout conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1).

Adoptée.-

11. - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016

- RÉSOLUTION 2013-163 -

CONSIDÉRANT l'article 132 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), la Société de transport de Lévis doit produire chaque année un Programme triennal d'immobilisations (PTI);

CONSIDÉRANT que ce programme doit, avant d'entrer en vigueur, être approuvé par la Ville de Lévis;

À CES CAUSES :

Article 1 : Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit;

Article 2 : Que la Société de transport de Lévis adopte son Programme triennal des immobilisations pour les années 2014-2015-2016 au montant de 95 713 000 \$ tel que décrit au document ci-joint faisant partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit;

Article 3 : Que copie de la présente résolution et du Programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016 soient transmis à la Ville de Lévis, au Ministre

des Affaires municipales, Régions et Occupations du territoire (MAMROT) et au Ministre des Transports;

Article 4 : Le présent Programme triennal des immobilisations entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Programme triennal des immobilisations (PTI) de la Société de transport de Lévis pour les années 2014-2015-2016 au montant de 95 713 000 \$ tel que lu.

Adoptée.-

12. - Adoption du règlement numéro 124 - Tarification pour l'année 2014 en vigueur à compter du 1^{er} mars 2014

RÉSOLUTION 2013-164

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Pierre Bazinet, administrateur à la Société de transport de Lévis donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis sera proposée l'adoption du règlement numéro 124 ayant pour objet la modification de la tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2014.

RÈGLEMENT NUMÉRO 124

Régissant la tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2014 pour la clientèle du transport urbain et adapté qui utilisent les services de la Société de transport de Lévis.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 90 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun S-30.1, la Société de transport de Lévis établit par règlement les différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les

modalités pour les catégories d'usagers qu'elle détermine par règlement (règlement numéro 84) ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion doit précéder l'adoption du règlement numéro 124 ;

Le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis décrète ce qui suit :

À la suite de l'adoption du budget 2014 de la Société de transport de Lévis, à l'occasion de l'assemblée ordinaire tenue jeudi, le 17 octobre 2013, le Conseil d'administration propose la tarification suivante à être en vigueur à compter du 1^{er} mars 2014 :

Laissez-passer mensuel « Régulier »	80.70 \$
Laissez-passer mensuel « * Privilège » *(pour les personnes âgées de 23 ans et moins et de 65 ans et plus)	59.25 \$
Carte de douze (12) passages	34.00 \$
Passage simple en monnaie exacte	3.00 \$
Passage simple en monnaie exacte (enfant 7 à 12 ans inclus.)	1.75 \$

Passage simple en monnaie exacte le samedi et le dimanche :

- 24 ans et plus 2 \$
- 23 ans et moins 1 \$

Passage simple (enfant 6 ans et moins)
Gratuit

Cette nouvelle tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2014 s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Lévis et à la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Entrée en vigueur

Le règlement numéro 124 entrera en vigueur le jour de sa publication, une fois qu'il sera adopté.

Michel Patry
Président

Mario Sirois
Secrétaire

13.- Abrogation de la résolution 2013-144 relative à l'embauche de Monsieur Anouar Kalboussi

RÉSOLUTION 2013-165-

ATTENDU : la résolution 2013-144 en vertu de laquelle, la ST Lévis embauchait Monsieur Anouar Kalboussi à titre d'agent de planification à la direction de la planification et du développement (poste contractuel à temps plein – Volet projet Système d'aide à l'exploitation –information voyageur (SAEIV)) ;

ATTENDU : que ce dernier a révisé sa décision de se joindre à l'équipe de la ST Lévis;

ATTENDU : la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil abroge la résolution 2013-144 relative à l'embauche de Monsieur Anouar Kalboussi à titre d'agent de planification à la Direction de la planification et du développement (poste contractuel à temps plein – Volet projet Système d'aide à l'exploitation –information voyageur (SAEIV)).

Adoptée.-

14.- Autorisation de procéder à l'embauche de Monsieur Martial Labarthe à titre d'agent de planification à la direction de la planification et du développement (poste contractuel à temps plein – Volet projet Système d'aide à l'exploitation –information voyageur (SAEIV))

- RÉSOLUTION 2013 -166-

CONSIDÉRANT que la STLévis est en phase d'implantation d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur (SAEIV) au coût de 6,8M\$;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ce nouvel outil requiert notamment l'expertise d'une ressource en planification;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-098 autorisant la Direction de la planification et du développement à procéder au recrutement et à l'embauche d'une ressource spécialisée et dédiée à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été effectué entre le 6 juillet et le 26 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la planification et du développement à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de Monsieur Martial Labarthe au poste d'agent de planification (projet SAEIV) à la Direction de la planification et du développement sur une base contractuelle pour une période d'un an selon les conditions apparaissant dans la fiche de prise de décision (FPD) DPD-2013-16.

Adoptée.-

15. RETIRÉ

- 16. - Autorisation de procéder à un appel d'offres dans le cadre du renouvellement des services du Taxi-bus T-44-45 dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (ville de Lévis) pour une durée de six (6) mois à compter du 1er janvier 2014**

RÉSOLUTION 2013-167-

CONSIDÉRANT: que la ST Lévis offre présentement des services de rabattement par taxi dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (ville de Lévis);

CONSIDÉRANT : que le contrat de Taxi-bus du parcours T-44-45 se termine le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT : que le contrat de Taxi-bus d'origine expirait le 31 décembre 2011 et que quatre (4) périodes successives de prolongations de six (6) mois ont été négociées de gré à gré avec les fournisseurs actuels;

CONSIDÉRANT : l'article 81 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun Chapitre S-30.01* prévoit qu'une société peut conclure un contrat de service de transport collectif avec un titulaire de permis de propriétaire de taxi sans avoir à être autorisée par un décret visé au premier alinéa de l'article 7 de la *Loi concernant les services de transport par taxi (chapitre S-6.01)*;

CONSIDÉRANT : La nécessité de maintenir le service aux usagers sur le territoire de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (ville de Lévis) par le biais de service de rabattement taxi;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres dans le cadre du renouvellement des services de Taxi-bus du parcours T-44-45 dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (ville de Lévis) pour une durée de six (6) mois à compter du 1er janvier 2014.

Adoptée.-

17.- Autorisation de procéder à un appel d'offres dans le cadre du renouvellement des services du Taxi-bus T-54-55 dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (ville de Lévis) pour une durée de six (6) mois à compter du 1er janvier 2014

RÉSOLUTION 2013-168-

CONSIDÉRANT: que la ST Lévis offre présentement des services de rabattement par taxi dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (ville de Lévis);

CONSIDÉRANT : que le contrat de Taxi-bus du parcours T-54-55 se termine le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT : que le contrat de Taxi-bus d'origine expirait le 31 décembre 2011 et que quatre (4) périodes successives de prolongations de six (6) mois ont été négociées de gré à gré avec les fournisseurs actuels;

CONSIDÉRANT : l'article 81 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun Chapitre S-30.01* prévoit qu'une société peut conclure un contrat de service de transport collectif avec un titulaire de permis de propriétaire de taxi sans avoir à être autorisée par un décret visé au premier alinéa de l'article 7 de la *Loi concernant les services de transport par taxi (chapitre S-6.01)*;

CONSIDÉRANT : La nécessité de maintenir le service aux usagers sur le territoire de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (ville de Lévis) par le biais de service de rabattement taxi;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres dans le cadre du renouvellement des services de Taxi-bus du parcours T-54-55 dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (ville de Lévis) pour une durée de six (6) mois à compter du 1er janvier 2014.

Adoptée.-

18. - Autorisation de procéder à un appel d'offres dans le cadre du renouvellement des services du Taxi-bus T-11 dans l'arrondissement

Desjardins (ville de Lévis) pour une durée d'un (1) an ou de deux (2) ans à compter du 1er janvier 2014

RÉSOLUTION 2013-169 -

- CONSIDÉRANT:** que la ST Lévis offre présentement des services de rabatement par taxi Lévis, (ville de Lévis);
- CONSIDÉRANT :** que le contrat de Taxi-bus du parcours T-11 se termine le 31 décembre 2013;
- CONSIDÉRANT :** que le contrat de Taxi-bus d'origine expirait le 31 décembre 2011 et que quatre (4) périodes successives de prolongations de six (6) mois ont été négociées de gré à gré avec les fournisseurs actuels;
- CONSIDÉRANT :** l'article 81 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun Chapitre S-30.01* prévoit qu'une société peut conclure un contrat de service de transport collectif avec un titulaire de permis de propriétaire de taxi sans avoir à être autorisée par un décret visé au premier alinéa de l'article 7 de la *Loi concernant les services de transport par taxi (chapitre S-6.01)*;
- CONSIDÉRANT :** La nécessité de maintenir le service aux usagers sur le territoire de Lévis, (ville de Lévis) par le biais de service de rabatement taxi;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Janet Jones
appuyé par Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres dans le cadre du renouvellement des services du Taxi-bus T-11 dans l'arrondissement Desjardins (ville de Lévis) pour une durée d'un (1) an ou de deux (2) ans à compter du 1er janvier 2014.

Adoptée.-

19.- Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat d'un service de navette par taxi pour les conducteurs(trices) d'autobus à compter du 1er janvier 2014.

RÉSOLUTION 2013-170-

CONSIDÉRANT : que le contrat de navette par taxi pour le transport des conducteurs (trices) d'autobus à certains points de relève de parcours d'autobus dans l'arrondissement Desjardins (Lévis) se termine le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT : que ce service de navette par taxi mis en place le 4 janvier 2010 a permis de récupérer le temps effectué par les préposés au service de l'entretien au transport des conducteurs(trices) d'autobus, et ainsi permettre à ceux-ci de disposer d'un peu plus de temps dans l'accomplissement de leurs tâches liées aux activités de maintenance et d'entretien des véhicules;

CONSIDÉRANT : que ce service permet aux conducteurs(trices) d'autobus de diminuer le temps d'attente pour se déplacer vers leur point de relève en semaine et la fin de semaine;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Mario Sirois, adjoint au Directeur général et Directeur de l'exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaires de taxi en mesure d'offrir un service de navette par taxi

pour le transport des conducteurs(trices) d'autobus de la Société de transport de Lévis pour l'année 2014.

Adoptée.-

20. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une laveuse motorisée pour l'entretien du plancher du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION 2013 -171-

CONSIDÉRANT : que suite à l'agrandissement du garage, le nouveau plancher à base d'époxy est garanti 10 ans conditionnellement à un entretien adéquat;

CONSIDÉRANT : que la laveuse Tennant 8200 que nous possédons actuellement est munie de brosses qui peuvent endommager à moyen terme le plancher du garage;

CONSIDÉRANT : que notre laveuse actuelle date d'une douzaine d'années, que les pièces sont de moins en moins disponibles sur le marché et qu'elle n'est plus suffisamment performante pour la nouvelle superficie de plancher qui a été accrue de façon considérable;

CONSIDÉRANT : que l'acquisition d'une balayeuse industrielle est prévue au Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 adopté par le conseil d'administration de la ST Lévis le 18 octobre 2012 (résolution 2012-137) et par le Conseil de la Ville de Lévis le 17 décembre 2012 (résolution CV-2012-12-30);

CONSIDÉRANT : que cette acquisition est prévue à l'intérieur du règlement d'emprunt numéro 123 autorisant un emprunt à long terme de 1 150 000 \$ pour le financement de divers projets dont la balayeuse industrielle, règlement dûment adopté par le conseil d'administration de la ST Lévis le 16 mai 2013 (résolution 2013-063) et par le Conseil de la Ville de Lévis le 3 juin 2013 (résolution CV-2013-05-01) et approuvé par le Ministère des Affaires municipales,

des Régions et de l'Occupation du Territoire le 3 juillet 2013;

CONSIDÉRANT : que cette acquisition est admissible à une subvention de 85% en vertu du programme de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu du programme SOFIL, la ST Lévis dispose actuellement d'une enveloppe inutilisée dans le « volet comptant » de 406 848 \$;

CONSIDÉRANT : la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une laveuse motorisée pour l'entretien du plancher du garage;

QUE cette acquisition soit toutefois conditionnelle à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) du MTQ couvrant 85% du coût d'acquisition et au respect de l'enveloppe budgétaire prévue au règlement d'emprunt 123.

Adoptée.-

21.- Octroi d'un mandat pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation de plans et devis visant la construction d'une marquise au-dessus des réservoirs de diesel et de gaz naturel

- RÉSOLUTION 2013 -172-

CONSIDÉRANT : que suite à l'agrandissement du centre d'opérations, la nouvelle configuration de l'entrepôt fait en sorte

que beaucoup de neige s'accumule au-dessus des réservoirs de diésel et de gaz naturel;

CONSIDÉRANT : que l'accumulation de neige sur ces installations comporte des risques importants de bris de conduites sous le poids de la neige, ce qui pourrait entraîner des conséquences fâcheuses;

CONSIDÉRANT : qu'il est donc nécessaire de construire une marquise pour protéger ces installations de la neige et éviter des bris;

CONSIDÉRANT : que la construction d'une marquise est prévue (à même l'enveloppe d'agrandissement du centre d'opérations) au Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 adopté par le conseil d'administration de la ST Lévis le 18 octobre 2012 (résolution 2012-137) et par le Conseil de la Ville de Lévis le 17 décembre 2012 (résolution CV-2012-12-30);

CONSIDÉRANT : que cette acquisition est prévue à l'intérieur du règlement d'emprunt numéro 123 autorisant un emprunt à long terme de 1 150 000 \$ pour le financement de divers projets dont la construction d'une marquise, règlement dûment adopté par le conseil d'administration de la ST Lévis le 16 mai 2013 (résolution 2013-063) et par le Conseil de la Ville de Lévis le 3 juin 2013 (résolution CV-2013-05-01) et approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire le 3 juillet 2013;

CONSIDÉRANT : que cette acquisition est admissible à une subvention en vertu du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) à 75% ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay

appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à octroyer un mandat pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation de plans et devis visant la construction d'une marquise au-dessus des réservoirs de diésel et de gaz naturel;

QUE cette résolution soit toutefois conditionnelle à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme PAGTCP du MTQ et au respect de l'enveloppe budgétaire prévue au règlement d'emprunt 123.

Adoptée.-

22.- Adjudication- Contrat pour la fourniture de pièces d'uniformes pour le personnel : chauffeurs d'autobus, superviseurs, contrôleurs et contremaîtres

RÉSOLUTION 2013-173 -

CONSIDÉRANT: l'appel d'offres T 2013-001 EXP concernant la fourniture de pièces d'uniformes pour le personnel : chauffeurs d'autobus, superviseurs, contrôleurs et contremaîtres;

CONSIDÉRANT QUE: deux (2) entreprises ont manifesté de l'intérêt en se procurant le devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT : qu'une seule entreprise (Martin & Lévesque Inc. quartier Saint-Romuald Lévis) a déposé une soumission conforme le 27 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT : l'analyse de ladite soumission et la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde un contrat d'une durée de trois (3) ans pour la fourniture de pièces d'uniformes pour le personnel : chauffeurs d'autobus, superviseurs, contrôleurs et contremaîtres de la Société de transport de Lévis à l'entreprise (Martin & Lévesque Inc. quartier Saint-

Romuald Lévis) selon les conditions du devis, les spécifications demandées et les prix déposés pour chacun des items demandés.

Adoptée.-

23.- Adjudication - Contrat pour le déneigement du centre d'opérations de la Société de transport de Lévis pour l'année 2013-2014

- RÉSOLUTION 2013-174-

CONSIDÉRANT : la résolution no 2013-135 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des aires d'accès et des stationnements du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT : les soumissions reçues le 10 octobre 2013;

CONSIDÉRANT : l'analyse des quatre (4) soumissions reçues par Monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien et sa recommandation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde un contrat pour le déneigement des:

- aires d'accès;
- stationnements;
- trois réservoirs de carburant et de leurs installations;
- installations pour le gaz naturel
- deux (2) entrées électriques adjacentes au bâtiment

à l'entreprise Excavation Marcel Vézina Inc. Lévis pour un contrat d'une durée d'un (1) an au montant de 19 053.17\$ taxes incluses.

Adoptée.-

24.- Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle » Félicitations à mesdames Katia Mérand, Madeleine Lindsay, Julie Sauvé et monsieur Mikaël Jacques de la Direction de la planification et du développement

- RÉSOLUTION 2013-175-

CONSIDÉRANT : que depuis l'année 2003, l'Association du Transport urbain du Québec (ATUQ) dont la Société de transport de Lévis en est membre, tient un colloque sur une base annuelle dont le thème de cette année était : *Développer des infrastructures durables de transport en commun... pour un Québec vert et prospère!* ».

CONSIDÉRANT : que le colloque 2013 s'est tenu à Gatineau les 3 et 4 octobre;

CONSIDÉRANT : que dans le cadre de ce rendez-vous les Sociétés membres de l'ATUQ en profitent pour honorer, par la remise d'un prix reconnaissance, des employés qui ce sont démarqués par leur contribution exceptionnelle au rendement de leur organisation;

CONSIDÉRANT : que cette année les récipiendaires du Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle » pour la Société de transport de Lévis sont mesdames Katia Mérand, Madeleine Lindsay, Julie Sauvé et monsieur Mikaël Jacques de la Direction de la planification et du développement qui ont été en mesure de démontrer leur professionnalisme, leur engagement et leur volonté à supporter le développement de la Société de transport de Lévis par leurs efforts dans les projets suivants:

- révision du réseau
- amélioration zones d'attente –terminus
- Bus à haut niveau de service (BHNS)

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
et appuyé Madame Marjorie Guay
Et résolu à unanimité

QUE ce Conseil adresse à mesdames Katia Mérand, Madeleine Lindsay, Julie Sauvé et monsieur Mikaël Jacques de la Direction de la planification et du développement des félicitations pour le prix reconnaissance (Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle ») qu'ils ont reçu à l'occasion du 10^e colloque de l'Association du Transport urbain du Québec (ATUQ) qui a eu lieu à Gatineau les 3 et 4 octobre 2013.

Adoptée.-

25.- Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2013

- RÉSOLUTION 2013-176-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

De prendre acte de l'état des revenus et dépenses pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, préparé par la trésorière, madame Francine Marcoux.

Adoptée.-

26.- RETIRÉ

27.- COMPTES PAYABLES -

- RÉSOLUTION 2013-177

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaires : Période # 35 à # 39 772 053,87\$

Chèques no : # 19581 à # 20714 et # 4 à # 7 2 468 776,92 \$

Paiements directs : 49 273,86\$

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée, **Francine Marcoux, trésorière** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2013 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

28.- Points divers

28.a - Transactions sur les contrats «SWAP» portant sur la couverture du risque pour le carburant diésel

- RÉSOLUTION 2013-178-

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de la résolution no 2011-187 adoptée le 15 décembre 2011, le conseil d'administration de la Société de transport de Lévis approuvait la Convention-cadre pour divers achats regroupés pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de cette convention, la Société de transport de Montréal (STM) a procédé au cours de l'année 2012, à un appel d'offres regroupé pour l'achat de carburant diésel pour les sociétés participantes soit les Sociétés de transport de Montréal, de Longueuil, de Laval, de l'Outaouais, de Québec, du Saguenay, de Sherbrooke et de Lévis (contrat de 3 ans, soit du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2015);

CONSIDÉRANT : que le prix du baril de pétrole brut est négocié sur le marché mondial et qu'il fluctue énormément.

CONSIDÉRANT : qu'il est possible de se protéger contre l'incertitude du marché en transigeant des produits financiers de type «SWAP» qui atténuent ces variations de prix pendant une période qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT : que ces transactions financières de type «SWAP» sont basées sur la matière première la plus comparable au marché du diésel, soit l'huile à chauffage ;

CONSIDÉRANT : que le marché de référence se transige à New-York;

CONSIDÉRANT : que la St Lévis négociera sa ou ses transaction(s) en devises canadiennes et transigera par le fait même sa monnaie pour la période visée ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par Madame Janet Jones
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à l'établissement de stratégie de couverture de risque pour l'approvisionnement en carburant «huile à chauffage/heating oil» de la Société de transport de Lévis à l'aide de convention d'échange de prix «SWAP» pour une quantité n'excédant pas la consommation annuelle prévue de carburant pour la flotte d'autobus pour compléter l'exercice financier 2013, à savoir approximativement 370 000 litres pour novembre et décembre et pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014, à savoir approximativement 2 150 000 litres;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à aller en appel d'offres auprès d'institutions financières pour la fourniture de produit financier de type «SWAP» ;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à conclure avec l'institution financière ayant présentée la proposition la plus avantageuse, une ou plusieurs transactions en regard de ces stratégies de couverture et pour se faire, autorise le directeur général et le secrétaire de la Société à signer le contrat de l'ISDA «International Swaps and Derivatives Association» ;

QUE ce Conseil autorise le directeur général et le secrétaire de la Société de transport de Lévis à conclure et signer si requis, pour et au nom de la Société de transport de Lévis l'ensemble des conventions et autres documents afférents;

Adoptée.-

28.b.- Octroi d'un mandat pour des services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis de la station du terminus de la Traverse de Lévis

- RÉSOLUTION 2013-179-

CONSIDÉRANT que depuis 2010, la STLévis, de concert avec la Société des traversiers du Québec (STQ) et la Ville de Lévis travaillent activement sur le projet de réaménagement du secteur de la Traverse afin que puissent y être intégrer et implanter les infrastructures requises (voies réservées, baies de refuge, abribus, feux prioritaires, etc..) aux opérations de transport par autobus ;

CONSIDÉRANT que parmi ces infrastructures, figure l'implantation d'une station incluant un abribus et une zone d'attente pour les usagers de la ST Lévis ;

CONSIDÉRANT que le Terminus de la Traverse correspond à la fin des lignes des Lévisiens 1 et 2 ainsi que des principaux parcours de Lévis-Centre et qu'il est en quelque sorte le prolongement naturel de l'axe structurant constitué du boulevard de la Rive-Sud et de la Route 116 et autrement appelé le « projet BHNS » ;

CONSIDÉRANT qu'un mandat d'élaboration de paramètres architecturaux et d'aménagement pour l'ensemble des stations qui seront implantées dans le cadre du « projet BHNS » a été confié à la firme *ABCP Architecture* en vertu de la résolution 2013-088 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'assurer de l'homogénéité du design des stations à être implantées sur l'ensemble de l'axe structurant (BHNS) puisqu'elles participeront activement à l'image de la Ville et de la Société ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de la planification et du développement à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale et la Direction de la planification et du développement à octroyer un mandat de services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis de la station du terminus de la Traverse;

QUE ledit mandat soit de moins de 25 000\$;

QUE cette résolution est conditionnelle au respect de l'enveloppe budgétaire prévue au règlement d'emprunt 111.

Adoptée.-

28 c.- Autorisation de procéder à la création d'un poste « Agent(e) de planification et de développement - volet géomatique » et de procéder à sa dotation

RÉSOLUTION 2013 -180-

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une ressource permanente en géomatique pour le développement de tous les projets au sein de l'équipe de la direction de la planification et du développement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la planification et du développement à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Marjorie Guay
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la création d'un poste « Agent(e) de planification et de développement - volet géomatique » et de procéder à sa dotation.

Adoptée.-

28 d. Remise de soixante-quinze (75) titre de transport « carte à douze (12) passages » supplémentaires à l'organisme Accès transport viable dans le cadre du projet « Mon plan »

RÉSOLUTION 2013 - 181 -

CONSIDÉRANT : la ferme volonté de la ST Lévis d'accroître son achalandage;

- CONSIDÉRANT :** la résolution 2012-156 autorisant la Direction générale à conclure une entente de partenariat avec l'organisme Accès Transport Viable dans le cadre du projet « Mon plan »;
- CONSIDÉRANT QUE :** cette entente vise à permettre à un individu souhaitant explorer de nouvelles façons d'organiser ses déplacements pour les motifs de travail de recevoir une proposition étayée (Mon plan) de l'Organisme Accès Transport Viable, assortie d'incitatifs prenant notamment la forme de laissez-passer gratuit de la ST Lévis pour une semaine;
- CONSIDÉRANT QUE :** l'entente initiale avait comme objectif de préparer environ 300 plans de transport individuels;
- CONSIDÉRANT QUE :** cet objectif sera nettement dépassé puisqu'en date du 15 octobre 2013, Accès Transport Viable nous informe que 260 plans ont été réalisés et qu'il y a encore 157 demandes à traiter;
- CONSIDÉRANT :** l'intérêt pour la ST Lévis d'être associé au projet « Mon plan »;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Madame Nathalie Plante
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale, sous réserve d'une analyse des résultats connus à ce jour du projet « Mon plan », à remettre gracieusement soixante-quinze (75) titres de transport « Carte à douze (12) passages » supplémentaires à l'organisme Accès Transport Viable.

Adoptée.-

28e.- Demande d'autorisation au Conseil municipal de la Ville de Lévis d'effectuer des virements de fonds excédentaires au montant autorisé et dépôt des amendements budgétaires

- RÉSOLUTION 2013-182-

- CONSIDÉRANT** l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- CONSIDÉRANT** que l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT** que les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;
- CONSIDÉRANT** la résolution adoptée par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 21 mars 2013, afin de demander au Conseil municipal de la Ville de Lévis de fixer à 500 000\$ le montant maximum des virements de fonds pouvant être effectués à l'intérieur du budget annuel de la St Lévis (résolution 2013-040);
- CONSIDÉRANT** que la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000\$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);
- CONSIDÉRANT** que lors de la production des états financiers pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, des dépassements budgétaires ont été observés pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;

CONSIDÉRANT qu'il devient donc nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2013, et ce, pour un montant total de 215 000 \$ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

CONSIDÉRANT que les virements de fonds effectués jusqu'à maintenant incluant ceux de la présente résolution totalisent 587 000 \$, dépassant ainsi le montant cumulatif de 500 000\$ autorisé par le Conseil de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des finances à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce conseil demande au Conseil municipal de la Ville de Lévis d'autoriser des virements de fonds pour un montant supplémentaire de 87 000 \$ à l'intérieur du budget annuel de la ST Lévis;

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2013 ci-annexé, préparé par la directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Direction générale de la Ville de Lévis à titre d'information.

Adoptée.-

29.-Période de questions

Aucune question n'a été soulevée

30.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2013-183-

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

appuyé par Madame Marjorie Guay
et résolu unanimement;

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois